

Bachelier en Comptabilité Option Gestion

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 31 Spécialisation en gestion 3			
Code	ECCG3B31SGEST3	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	84 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Françoise DRUART (francoise.druart@helha.be) Karine BALON (karine.balon@helha.be) Xavier DETRIE (xavier.detrie@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette UE est d'abord de préparer au mieux l'étudiant à appréhender les concepts et compétences en matière d'IPP et d'ISoc en respectant toutes les formalités légales et réglementaires qui y sont liées.

Cette UE permet également à l'étudiant de maîtriser l'analyse marginale ainsi que la problématique du seuil de rentabilité.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

2.2 Négocier, argumenter et défendre les dossiers

2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**

3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

5.3 Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue d'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- de perfectionner et concrétiser les matières fiscales vues en IPP et ISoc
- de suivre l'actualité fiscale et d'intégrer les nouveautés dans la pratique professionnelle
- de maîtriser l'analyse marginale ainsi que la problématique du seuil de rentabilité

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCG3B31SGEST3 Fiscalité approfondie A	60 h / 4 C
ECCG3B31SGEST3 Comptabilité de gestion approfondie B	24 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCG3B31SGEST3 Fiscalité approfondie A	60 h / 4 C
ECCG3B31SGEST3 Comptabilité de gestion approfondie B	24 h / 3 C

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. S'il est constaté un seul échec dans une activité d'apprentissage composant l'UE, et après délibérations du jury, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. Dès que 2 échecs ou plus sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs - , la moyenne pondérée ne sera pas effectuée : la mention N.V. (Non validée) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
3. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Dans l'hypothèse où décision est néanmoins prise par le jury de valider l'UE malgré les exceptions n°1 et 2 décrites ci-dessus, la moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui composent l'UE est alors actée conformément à l'article 140 du Décret Paysage.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité Option Gestion

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fiscalité approfondie			
Code	3_ECCG3B31SGEST3A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Françoise DRUART (francoise.druart@helha.be) Karine BALON (karine.balon@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est de préparer au mieux l'étudiant à appréhender les concepts et compétences en matière d'IPP et d'ISoc en respectant toutes les formalités légales et réglementaires qui y sont liées.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de :

- perfectionner et concrétiser les matières fiscales vues en IPP et en ISoc
- suivre l'actualité fiscale et d'intégrer les nouveautés dans la pratique professionnelle.

Compétences visées :

Compétence 1 S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution

1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité

Compétence 2 Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe

2.2 Négocier, argumenter et défendre les dossiers

2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs

Compétence 3 Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable

3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes

Compétence 4 Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique

4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données

Compétence 5 S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission

5.3 Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

IPP

Analyse des charges professionnelles d'un salarié, d'un indépendant, d'une profession libérale et d'un dirigeant d'entreprise.

Etude des cadres IX et X de la déclaration.

Les plus-values.

Le calcul de l'impôt.

Les pouvoirs d'investigation du fisc.
L'avis de rectification et la réclamation.

ISoc

Les plus-values
Les DNA
Actualités fiscales

Démarches d'apprentissage

Approche par situation - problème
Cours magistral
Travail en autonomie
Travail de recherche effectué par groupes (ISoc)

Dispositifs d'aide à la réussite

Séances de questions - réponses

Ouvrages de référence

Bibliographie

Maîtriser l'ISoc édition 2017, Dominique Darté et Yves Noël, Editions Edipro
Guide impôts 2017, IPCF.
Guide fiscal du contribuable - IPP - 2017, UNSP.
Guide-impôts 2017, Test-achats.
Codex IPCF.

Divers

Fiscologue
Pacioli
Comptabilité créative
Astuces et conseils
www.coppensfiscaliste.be
www.lexalert.net

Ces ouvrages, revues et sites internet ne sont ni indispensables ni obligatoires à la réussite de l'AA mais simplement conseillés.

Supports

Syllabus de théorie et d'exercices pour IPP sur Econnected.
Notes de cours de l'étudiant
Simulations sur Tax-on-calc en IPP.
Internet

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pour la partie IPP (60% de la note finale) : Examen écrit

Pour la partie ISoc (40% de la note finale) : Dossier fiscal (les modalités seront communiquées aux étudiants en début d'année).

Cette répartition est valable aussi bien en janvier qu'en septembre.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv + Exe	100			Trv + Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

La note de l'activité d'apprentissage "Fiscalité approfondie" s'obtient par la moyenne pondérée des notes obtenues en IPP et en ISoc.

IPP compte pour 60% de la note finale et ISoc pour 40% de la note finale que ce soit en première ou seconde session. En cas d'une note en échec en IPP et/ou en ISoc, même si la moyenne pondérée de l'AA est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération, une note de 9/20 pour l'AA, qui entraîne l'obligation de représenter la ou les matières en échec.

La mention CM, PP, Z ou PR dans un des cours entraîne la mention correspondante pour l'AA (CM, PP, Z ou PR).

Pour la partie ISoc, les étudiants qui ne déposent pas leur dossier fiscal dans le délai imposé et/ou qui ne se présentent pas, pour quelques raisons que ce soit, à la défense de ce dossier (voir modalités communiquées en début d'année) se verront attribuer une note de "PP". Par conséquent, ils devront redéposer leur travail **ET** le défendre oralement en second session.

Pour la partie IPP, les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de septembre quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité Option Gestion

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Comptabilité de gestion approfondie			
Code	3_ECCG3B31SGEST3B	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Xavier DETRIE (xavier.detrie@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette AA développe une spécialisation complémentaire à la fiscalité, à savoir la gestion de l'entreprise.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les étudiants devront être capables de maîtriser l'analyse marginale ainsi que la problématique du seuil de rentabilité.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Méthodes particulières d'analyses des coûts
- Analyse marginale et seuil de rentabilité

Démarches d'apprentissage

La théorie expliquée par l'enseignement est agrémentée d'exercices nombreux et variés.

Dispositifs d'aide à la réussite

- exercices nombreux et variés,
- distribution d'un énoncé d'examen d'une année antérieure

Ouvrages de référence

Néant

Supports

- tableau

4. Modalités d'évaluation

Principe

- examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Voir règlement des études

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de (juin ou septembre selon les cas ! à adapter à votre situation Q1 ou Q2) quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure apprécié par la Direction.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).